

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PLA, M. Robert CHRISTIAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOUI, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

Délibération no 2014-455

(rapport réf. 2014-455)

**Budget primitif 2015 : budget principal**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2014

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire (M14),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2015 du budget principal.

Ce budget principal s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	59 636 695.00	Recettes réelles	64 254 992.00
Dépenses d'ordre	5 016 797.00	Recettes d'ordre	398 500.00
Total :	64 653 492.00	Total :	64 653 492.00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	10 355 962.00	Recettes réelles	5 737 765.00
Dépenses d'ordre	398 500.00	Recettes d'ordre	5 016 697.00
Total :	10 754 462.00	Total :	10 754 462.00

**Propositions :**

- Adopter le budget primitif 2015 du budget principal pour un montant total de 75.407.954,00 euros, dont 64.653.492,00 euros pour la section de fonctionnement et 10.754.462,00 euros pour la section d'investissement,
- Affecter les crédits de paiement tels que figurant dans les tableaux d'autorisations de programme,
- Voter en section d'investissement les crédits de paiement par opération, les crédits de fonctionnement étant quant à eux votés par chapitre,
- Décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal aux différents budgets annexes, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 8 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PIA, M. Robert CHRISTIAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOUI, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER*

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

Délibération no 2014-459

(rapport réf. 2014-459)

**Budget primitif 2015 : budget annexe GNV**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2014.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M41),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe station gaz naturel pour véhicules (GNV).

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	488 000,00	Recettes réelles	493 000,00
Dépenses d'ordre	40 800,00	Recettes d'ordre	35 800,00
Total :	528 800,00	Total :	528 800,00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	5 000,00	Recettes réelles	0,00
Dépenses d'ordre	35 800,00	Recettes d'ordre	40 800,00
Total :	40 800,00	Total :	40 800,00

**Proposition :**

- Adopter le budget primitif 2015 du budget annexe station gaz naturel pour véhicules pour un montant total de 569.600,00 euros HT.
- Décider le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PLA, M. Robert CHRISTLAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Ayse! SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOU, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER*

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

Délibération no 2014-460

(rapport réf. 2014-460)

**Budget primitif 2015 : budget annexe du Haut Villé**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2014.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe ZAC du Haut Villé.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	790 450,00	Recettes réelles	790 450,00
Dépenses d'ordre	843 300,00	Recettes d'ordre	843 300,00
Total :	1 633 750,00	Total :	1 633 750,00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	0,00
Dépenses d'ordre	790 450,00	Recettes d'ordre	790 450,00
Total :	790 450,00	Total :	790 450,00



**Proposition :**

- Adopter le budget primitif 2015 du budget annexe ZAC du Haut Villé pour un montant de 2.424.200 ,00 euros HT.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PLA, M. Robert CHRISTIAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOUI, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER*

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

Délibération no 2014-461

(rapport réf. 2014-461)

**Budget primitif 2015 : budget annexe zone de Pinçonlieu**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2014.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe zone de Pinçonlieu.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	425 315,00	Recettes réelles	466 715,00
Dépenses d'ordre	474 415,00	Recettes d'ordre	433 015,00
Total :	899 730,00	Total :	899 730,00

**Investissement**

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	41 400,00	Recettes réelles	
Dépenses d'ordre	425 315,00	Recettes d'ordre	466 715,00
Total :	466 715,00	Total :	466 715,00

**Proposition :**

- Adopter le budget primitif 2015 du budget annexe Zone de Pinçonlieu pour un montant de 1.366.445,00 euros HT.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PIA, M. Robert CHRISTIAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOUI, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER*

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

Délibération no 2014-462

(rapport réf. 2014-462)

**Budget primitif 2015 : budget annexe zone de Beauvais Tillé**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2014.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe zone de Beauvais-Tillé.

Le budget primitif s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	3 291 300,00	Recettes réelles	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	3 291 300,00
Total :	3 291 300,00	Total :	3 291 300,00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	3 291 300,00
Dépenses d'ordre	3 291 300,00	Recettes d'ordre	0,00
Total :	3 291 300,00	Total :	3 291 300,00

**Proposition :**

- Adopter le budget primitif 2015 du budget annexe Beauvais-Tillé pour un montant de 6.582.600,00 euros HT.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PIA, M. Robert CHRISTLAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOU, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER*

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0



Délibération no 2014-464

(rapport réf. 2014-464)

**Budget primitif 2015 : budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 18 octobre dernier.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	255 012,00	Recettes réelles	227 612,00
Dépenses d'ordre	13 800,00	Recettes d'ordre	41 200,00
Total :	268 812,00	Total :	268 812,00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	224 000,00	Recettes réelles	251 400,00
Dépenses d'ordre	41 200,00	Recettes d'ordre	13 800,00
Total :	265 200,00	Total :	265 200,00

**Proposition :**

- Adopter le budget primitif 2015 du budget annexe pépinière et hôtel d'entreprises pour un montant de **534.012,00 euros HT**.
- Décider le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.
- Décider la constitution d'une nouvelle provision pour créances douteuses pour un montant de 36.200 euros compte tenu des impayés en cours sur les loyers de la pépinière qui pourraient s'avérer irrécouvrables suite à la liquidation judiciaire ou au redressement de plusieurs entreprises depuis 2012.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PIA, M. Robert CHRISTLAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOUI, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

Délibération no 2014-465

(rapport réf. 2014-465)

**Budget primitif 2015 : budget annexe ZAC Saint Mathurin**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2014.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Il est proposé de créer et d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe ZAC Saint Mathurin.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	2 275 000,00	Recettes réelles	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	2 275 000,00
Total :	2 275 000,00	Total :	2 275 000,00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	2 275 000,00
Dépenses d'ordre	2 275 000,00	Recettes d'ordre	0,00
Total :	2 275 000,00	Total :	2 275 000,00

**Proposition :**

- Adopter le budget primitif 2015 du budget annexe zone ZAC Saint Mathurin pour un montant de 4.550.000,00 euros HT.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PLA, M. Robert CHRISTIAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Gylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOU, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER*

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

## Délibération no 2014-452

(rapport réf. 2014-452)

### **Subventions d'équilibre 2015 au budget annexe transports**

#### **MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

#### **Exposé des motifs :**

Le budget annexe des transports a un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Toutefois, l'article L2224-2 du CGCT dispose que le conseil communautaire peut décider une prise en charge par le budget principal lorsque celle-ci est justifiée soit par des exigences du service public qui conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement, soit par le fonctionnement du service public qui exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, soit enfin lorsque la suppression de toute prise en charge par le budget principal aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Cette prise en charge doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Pour 2015, cette subvention est fixée à 533.524 € en fonctionnement et 183.196 € en investissement conformément aux budgets primitifs du budget principal et annexe des transports adoptés à cette même séance.

Il est rappelé que ces montants de subventions en fonctionnement et investissement se justifient par la volonté de l'agglomération :

- de favoriser l'utilisation des transports urbains avec :
  - une politique tarifaire avantageuse pour l'ensemble des usagers,
  - application de la gratuité pour certaines catégories d'usagers à besoins spécifiques et/ou à faible revenu : scolaires - de 18 ans, demandeurs d'emploi, personnes handicapées et personnes âgées;
- d'assurer le renouvellement du parc des véhicules avec des bus accessibles et écologiques (motorisation hybride) en finançant l'acquisition de 2 nouvelles unités accessibles en 2015 ;
- de rendre accessible son réseau de transports en prenant en charge l'adaptation des points d'arrêt pour les usagers en situation de handicap, conformément à la loi 2005-102 du 11 février 2005, et notamment les acquisitions et travaux qui totalisent 1,1M€ en 2015 et qui s'inscrivent dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée transports (Sd'Ap) ;
- le choix en 2015 de fixer le taux du versement transport, principale source de financement des transports, à 0,70 % (délibération du 3 octobre 2014).

Il est précisé que ces montants de subventions pour l'année 2015 sont susceptibles d'être ajustés dans le cadre d'une nouvelle délibération qui serait adoptée en cours d'année pour tenir compte des résultats 2014 et/ou des inscriptions budgétaires à opérer dans le cadre de futures décisions modificatives du budget annexe des transports.

**Propositions :**

- fixer le montant de la subvention allouée au fonctionnement du budget annexe des transports à 533.524 € et celle allouée à l'investissement à 183.196 €, conformément aux projets de budgets primitifs 2015 (budget principal et annexe des transports).

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 5 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX



## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PLA, M. Robert CHRISTLAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOU, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER*

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

Délibération no 2014-456

(rapport réf. 2014-456)

**Budget primitif 2015 : budget annexe assainissement**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2014.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaires conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M49),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe assainissement.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	4 539 341,00	Recettes réelles	5 939 724,00
Dépenses d'ordre	1 653 383,00	Recettes d'ordre	253 000,00
Total :	6 192 724,00	Total :	6 192 724,00

**Investissement**

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	11 326 200,00	Recettes réelles	9 925 817,00
Dépenses d'ordre	1 684 000,00	Recettes d'ordre	3 084 383,00
Total :	13 010 200,00	Total :	13 010 200,00

Proposition :

- Adopter le budget primitif 2015 du budget annexe assainissement pour un montant total de 19.202.924,00 €
- Affecter les crédits de paiement tels que figurant dans les tableaux des autorisations de programme et de crédits de paiement.
- Décider le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PIA, M. Robert CHRISTIAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOUI, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER*

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

Délibération no 2014-457

(rapport réf. 2014-457)

**Budget primitif 2015 : budget annexe S.P.A.N.C.**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le Président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2014.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M49),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.)

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	46 340,00	Recettes réelles	46 340,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00
Total :	46 340,00	Total :	46 340,00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	215 000,00	Recettes réelles	215 000,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	0,00
Total :	215 000,00	Total :	215 000,00

**Proposition :**

- Adopter le budget primitif 2015 du budget annexe S.P.A.N.C pour un montant total de 261.340,00 € HT
- Décider le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PIA, M. Robert CHRISTIAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOU, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER*

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

Délibération no 2014-458

(rapport réf. 2014-458)

**Budget primitif 2015 : budget annexe des transports**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2014.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M43),

Rappelant que les frais d'administration générale du budget principal recouvrent l'ensemble des moyens et services qui concourent au fonctionnement de notre structure,

Considérant la nécessaire répartition de ces frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets, hors budgets de zones, au prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire.

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe transports.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	7 453 857,00	Recettes réelles	8 031 157,00
Dépenses d'ordre	708 100,00	Recettes d'ordre	130 800,00
Total :	8 161 957,00	Total :	8 161 957,00

Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	1 214 191,00	Recettes réelles	636 891,00
Dépenses d'ordre	289 303,00	Recettes d'ordre	866 603,00
Total :	1 503 494,00	Total :	1 503 494,00



**Proposition :**

- Adopter le budget primitif 2015 du budget annexe transports pour un montant total de 9.665.451,00 euros.
- Affecter les crédits de paiement tels que figurant dans les tableaux des autorisations de programme et de crédits de paiement.
- Décider le remboursement des frais d'administration générale supportés par le budget principal au prorata des différents budgets annexes, hors budgets de zones, sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX

## VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Le vendredi 12 décembre 2014 à ,

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

PRESIDENT : Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS :

ABSENTS : *Madame Caroline CAYEUX, M. Dominique DEVILLERS, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, M. Gérard HEDIN, Monsieur Franck PLA, M. Robert CHRISTIAENS, Monsieur Charles LOCQUET, Monsieur Jacques DORIDAM, M. Philippe TOPIN, Monsieur Olivier TABOUREUX, Gilles BOITEL, Madame Fatima ABLA, Mme Martine DELAPLACE, M. Gilles DEGROOTE, M. Jean-Paul CORDIER, M. Jean-Luc BRACQUART, M. Bruno MARCHETTI, M. Christian SADOWSKI, M. Laurent LEFEVRE, Philippe DESIREST, Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, M. Jean-Marie DURIEZ, Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Elisabeth LESURE, Monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, Monsieur Serge COURTOIS, Monsieur Alain DRUJON, Monsieur Claude POLLE, Jacques BILLORE, Madame Christine LEFEVRE, Catherine GUYOT, M. Jean-Louis CHATELET, Françoise DAVESNE, Madame Monique THIERRY, Monsieur Pierre MICHELINO, Madame Catherine THIEBLIN, M. Bruno OGUEZ, Madame Françoise BRAMARD, Madame Françoise GILLOT, Madame Florence ITALIANI, M. Edmond BAILLY, Monsieur Michel ROUTIER, Madame Claudine GEOFFROY, Madame Corinne CORILLION, Monsieur Yves SAJOT, Madame Catherine GAUCHERAND, Madame Anne ROUIBI-GEFFROY, Madame Jacqueline FONTAINE, M. Jean-Charles PAILLART, Madame Guylaine CAPGRAS, Madame Florence VASSAL, Madame Catherine MARTIN, Monsieur Jean-Luc SAUVE, Monsieur Laurent DELMAS, Madame Cécile PARAGE, M. Laurent DELAERE, Madame Aysel SENOL, Monsieur Jérôme LIEVAIN, Monsieur Philippe VIBERT, Monsieur David ILLIGOT, Monsieur Christophe GASPART, Monsieur David NEKKAR, Madame Charlotte COLIGNON, Madame Salima NAKIB, Monsieur Christophe TABARY, Monsieur Grégory NARZIS, Monsieur Mehdi RAHOU, Monsieur Mohrad LAGHRARI, Madame Nathalie KABILE, Madame Alison GILLON, Monsieur Antoine SALITOT, Madame Elodie BAPTISTE, Madame Karine GERARDIN, Madame Ingrid MANIER*

POUVOIRS :

Date d'affichage	:	
Date de la convocation	:	
Nombre de présents	:	0
Nombre de votants	:	0

Délibération no 2014-463

(rapport réf. 2014-463)

**Budget primitif 2015 : budget annexe zone d'activités technologiques**

**MONSIEUR JEAN-MARIE JULLIEN, VICE-PRÉSIDENT**

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT, prévoit que le budget est proposé par le président et voté par le conseil communautaire.

Le budget primitif 2015 répond aux orientations définies par le conseil communautaire à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2014.

Considérant le rapport de présentation joint et le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire applicable (M14),

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2015 du budget annexe zone activités technologique.

Ce budget annexe s'équilibre de la manière suivante :

**Fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	26 300,00	Recettes réelles	0,00
Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	26 300,00
Total :	26 300,00	Total :	26 300,00

**Investissement**

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	26 300,00
Dépenses d'ordre	26 300,00	Recettes d'ordre	
Total :	26 300,00	Total :	26 300,00

**Proposition :**

- Adopter le budget primitif 2015 du budget annexe zone activités technologique pour un montant de 52.600,00 euros HT.

La Commission « Finances et contrôle de gestion », réunie le 28/11/14, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,

Caroline CAYEUX